



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Radiotelephonie

Question écrite n° 36507

Texte de la question

M Dominique Bussereau attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, charge des P et T, sur les projets de legislation europeenne concernant les cibistes. La Conference europeenne des postes et telecommunications (CEPT) va jouer un role determinant dans les mois a venir et cela preoccupe les cibistes francais. Il faut rappeler qu'apres 1957 six pays de la premiere Communaute economique europeenne ont cree une organisation europeenne des PTT et que le 26 juin 1959 est nee, a Montreux, la CEPT Or c'est a la CEPT que la Commission de la communaute europeenne demande d'etablir la NET (norme europeenne des telecommunications) couvrant le materiel CB S'il reconnait la necessite de competences et un haut degre de specialisation pour mettre en place de telles normes, il lui demande que la CEPT, etant l'interlocuteur privilegie de la CCE, celle-ci tienne compte des cibistes europeens et que ces derniers soient reellement consultes.

Texte de la réponse

Reponse. - Conformement aux accords passes entre la CEPT et la Commission des communautes europeennes, cette derniere propose effectivement chaque annee un ensemble de questions relatives notamment a l'etablissement de normes europeennes pour les equipements de telecommunications. Pour ce qui concerne l'etude d'une norme pour les equipements CB exploites dans la bande de frequences des 27 MHz, la CEPT n'a pas encore ete saisie officiellement par la Commission. Si toutefois une telle etude devait etre entreprise par la CEPT, les utilisateurs francais seraient alors informes par l'administration des postes et telecommunications et une procedure de consultation serait mise en place afin de leur permettre d'exprimer leur avis.

Données clés

Auteur : [M. Bussereau Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36507

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : P.T.T.

Ministère attributaire : P.T.T.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 673

Réponse publiée le : 25 avril 1988, page 1782